



**44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
à la Fédération Des Maisons des Jeunes  
et de la Culture (FDMJC) d'Alsace**

**Rapport n° CP/2017/135**

**Service gestionnaire :**

J520 - Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la Jeunesse dont les fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007 : "une Jeunesse autonome, responsable, engagée". Dans ce cadre, le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'association FDMJC d'Alsace.

La jeunesse constitue une ressource pour le Département du Bas-Rhin. Celui-ci, de par ses compétences en matière de cohésion sociale, se doit de prendre en compte les plus vulnérables, mais il s'adresse également plus largement à tous les jeunes, en les accompagnant dans leur parcours de vie et leur accès à l'autonomie permettant la responsabilité et l'engagement. Le Département soutient les actions socio-éducatives s'adressant aux jeunes en territoire et portées par des structures associatives départementales et plus spécifiquement celles favorisant la prévention des conduites à risques, l'engagement des jeunes et la capacité à agir par soi-même. Le soutien, l'appui et l'accompagnement pour une plus grande mobilisation des acteurs de territoire en faveur des jeunes et autour de projets éducatifs communs, entre pleinement dans les orientations visées par la mise en place de Projets Educatifs Partagés et Solidaires (PEPS) initiés par le Département.

Créée en 1948, la FDMJC, association de jeunesse et d'éducation populaire, regroupe aujourd'hui 57 associations (dont 49 issues du Bas-Rhin), 40 accueils périscolaires et 30 collectivités locales partenaires. Elle développe à travers son réseau et en partenariat avec les collectivités locales, des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative au service du lien social, avec toutes les forces vives volontaires d'un territoire.

La Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin est devenue Fédération des MJC d'Alsace le 29 mai 2015.

L'association est employeur de 257 salariés en CDI et 102 salariés en CDD représentant près de 210 équivalents temps plein (ETP) et rassemble quelques 450 bénévoles. S'y ajoutent 380 animateurs ou intervenants vacataires par an. Le budget total s'élève à 12 millions d'euros.

Le Département a établi depuis 2010 un partenariat avec la FDMJC pour accompagner les dynamiques locales et territoriales et le développement de l'animation socioculturelle.

La convention d'objectifs triennale 2016-2018 conclue le 6 juin 2016 entre le Département et la FDMJC fixe l'aide annuelle au fonctionnement à hauteur de 100 000 € et vise à soutenir les actions de l'association en direction de :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes ;
- la mise en œuvre et le développement du service civique volontaire sur le département ;
- le soutien aux actions visant à promouvoir l'engagement et la citoyenneté des jeunes bas-rhinois ;
- le développement de l'animation territoriale en particulier par des actions à destination des 10-25 ans (pratiques sociales, culturelles, éducatives, sportives adaptées aux particularités de la jeunesse et aux spécificités des territoires) ;
- la contribution à former des citoyens de demain dans un contexte sociétal en mutation ;
- la participation par l'expertise aux réflexions et au projet de redéfinition de la politique départementale sur les thématiques Jeunesse, vie associative, et d'animation des territoires.

Conformément à ces orientations, en 2016, la FDMJC d'Alsace a développé des actions dans les axes suivants :

## **1/ L'animation territoriale**

La FDMJC est partenaire de 27 collectivités territoriales pour le développement de leurs politiques dont 25 sur la jeunesse et/ou l'enfance.

Par ailleurs, 57 associations dont 49 bas-rhinoises adhèrent à la fédération qui leur assure un soutien et un accompagnement dans la dynamique des Espaces de Vie Sociale (EVS) et plus largement dans le développement de leurs activités de proximité pour l'animation des territoires et pour l'organisation de manifestations.

## **2/ La citoyenneté et l'engagement**

Dans ce domaine, la FDMJC assure l'animation des conseils locaux et intercommunaux de jeunesse, l'accompagnement des jeunes impliqués dans des démarches de projets, l'organisation de soirées débats sur les questions de participation.

A la suite des travaux engagés lors de la Convention Nationale des MJC de France organisée à Strasbourg en octobre 2015 et qui a rassemblé 2000 jeunes, la FDMJC d'Alsace a pu renforcer davantage son implication dans l'engagement des jeunes.

Plus particulièrement, elle a développé une démarche singulière avec la mise en place des « Relais citoyens ». Ces relais sont des lieux de diffusion, de réflexion, de formation et d'expérimentation autour des questions d'engagement et de participation des jeunes. La FDMJC d'Alsace a renforcé son travail et ses actions pour inciter les jeunes à se structurer en associations et à créer de nouveaux projets.

Parallèlement, elle a développé les réseaux de partenaires susceptibles d'accompagner les initiatives des jeunes et organisé des échanges de pratiques entre professionnels de la jeunesse et entre jeunes eux-mêmes. Les Relais Citoyens sont répartis sur tout le territoire du département.

Cette démarche a été labellisée « Fabrique d'Initiative Citoyennes » par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

La FDMJC d'Alsace accueille 75 volontaires en service civique chargés d'assurer des missions relatives à la solidarité, la citoyenneté, le renforcement du lien social, la culture et le sport, leur permettant de se construire dans un engagement citoyen.

Enfin, son implication s'est également manifestée à travers une présence et une forte participation dans la démarche des Assises de l'engagement lancée par le Département.

### **3/ La prévention des conduites à risque**

La FDMJC d'Alsace développe des outils de prévention qu'elle diffuse dans son réseau pour soutenir l'action éducative de son réseau sur les thèmes du vivre ensemble.

Dernièrement, elle a mis en place un centre de ressources dédié aux questions de radicalisation. Elle a notamment créé un outil d'animation « Savoir, Comprendre et agir pour dire Non à la Haine ». Cet outil permet de libérer la parole des jeunes (en territoires et au sein des collèges) afin de mieux comprendre et lutter contre les phénomènes déviants.

Au sein du réseau de partenaires transfrontaliers, la FDMJC d'Alsace favorise la coopération transnationale, notamment par l'organisation d'échanges entre jeunes français, allemands et suisses. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder des sujets d'actualités, comme la montée des extrémismes et de générer des projets de coopération transnationale.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la FDMJC d'Alsace une subvention de 100 000 €, conformément à l'engagement portant sur la période 2016/2018 au travers de la convention d'objectifs. Un projet de convention financière pour 2017 est joint au présent rapport et a été établi selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education a émis un avis favorable le 2 mars 2017.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 30475                          | 65-6574-33      | 108 000,00 €                                     | 108 000,00 €                      | 100 000,00 €     |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

*- décide d'attribuer une subvention pour 2017 d'un montant de 100 000 € à la FDMJC d'Alsace, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives;*

*- approuve les termes du projet de la convention financière 2017 à conclure entre le Département et l'association FDMJC d'Alsace (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental), en vue du versement de la subvention, et autorise son président à signer cette convention;*

*- décide que le versement de la subvention à la FDMJC d'Alsace s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 50 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, versement du solde en fin d'année au regard de l'évaluation, par le Département, de la réalisation des objectifs fixés par la convention.*

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY